



DEVENIR MECENE DU CECIL

Déc 2009

Le CECIL (Centre d'Etudes sur la Citoyenneté l'Informatisation et les libertés) est lancé.

Les statuts sont déposés, l'administration se met en place, un local est disponible, une première subvention est arrivée pour le matériel informatique.

Pour que le lancement soit complet, il reste à embaucher un(e) permanent(e). Nous nous devons moralement d'avoir devant nous une somme de 10.000 euros.

En complément de demandes d'aides, nous comptons sur des **dons déductibles** pour atteindre cette somme avant d'effectuer une embauche.

Comme association d'intérêt général, selon la loi du 1^{er} août 2003, nous délivrons des reçus fiscaux au profit des personnes faisant un don au CECIL. Les dons effectués par les particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Ex : Un particulier qui décide de verser 200 € à une association d'intérêt général bénéficie d'une réduction d'impôts de 66% soit 132 €. Le coût réel du don sera alors que de 68 €.

Voir : www.mecenat.culture.gouv.fr

Vous pouvez effectuer un don au CECIL :

- en faisant parvenir un **chèque** à l'ordre de *CECIL* à l'adresse suivante :

CECIL
20 rue St Nicolas
75012 Paris

OU

- en faisant un **virement** :

Code banque : 20041 Code agence : 01001 N° de compte : 1580510P022 Clé RIB : 12
Titulaire : Centre d'Etudes sur la Citoyenneté l'Informatisation et les Libertés
Domiciliation : La Banque Postale, Centre financier de Bordeaux

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez aussi prendre contact avec nous par courriel. Il est aussi possible de faire un **prêt** à l'association (nous contacter).

Le CECIL vous adressera un reçu fiscal établi conformément à la législation en vigueur afin que vous puissiez bénéficier des réductions d'impôt rappelées ci-dessus.

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos coordonnées (postales et courriel) afin d'établir ce reçu fiscal. Merci d'imprimer et de compléter le formulaire ci-joint pour le remettre avec votre chèque ou de fournir les informations par courriel si vous effectuez un virement.

Le CECIL vous remercie